

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 octobre 2019 20h30

Nb de conseillers présents : 5 Quorum : 4 Majorité absolue : 4

Secrétaire de séance : Fanny CHANDERLOT

Madame ANDREY demande au Conseil municipal de bien vouloir ajouter un point à l'ordre du jour, suite à l'état des lieux d'un des logements communaux qui a été fait le lundi 30 septembre et suite à la visite qu'elle a réalisée sur place avec l'ensemble des conseillers (moins un) le vendredi 4 octobre à 11h30 ;

- **Réduction de loyer pour le logement communal du 1<sup>er</sup> étage du presbytère libéré le 30 septembre 2019**  
Compte tenu des différents matériels personnels laissés par le locataire tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, le Conseil municipal approuve le principe d'une réduction de loyer de 150 €  
→ adoptée à l'unanimité 5 POUR
- **Institution d'un régime d'indemnités horaires pour heures supp et complémentaires**  
Pour pouvoir mettre en paiement l'indemnité d'agent recenseur à Mme Audrey WATIER (décision déjà adoptée par le Conseil précédemment), un régime indemnitaire propre aux heures supplémentaires et/ou complémentaires doit être institué dans la Commune  
  
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- **Indemnités aux deux comptables du Trésor public de Vouziers**  
Monsieur Nickelaus, Trésorier en charge de la Trésorerie du Vouzinois depuis septembre 2017, à savoir 2 ans, a été muté au 1<sup>er</sup> septembre 2019 et c'est Madame Bouvier qui lui succède. Il convient que les indemnités de Conseils de l'année 2019 soient proratisées pour les 2 personnes concernées : 8 mois pour Monsieur Nickelaus – 104.74 €- et 4 mois pour Madame Bouvier – 52.38 €-  
  
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- **Renouvellement du contrat de l'agent technique**  
Le contrat de l'agent technique contractuel actuel venant à expiration le 30 novembre 2019, le Conseil municipal donne son accord afin que soit reconduite l'embauche d'un agent technique dans les mêmes conditions de quotité (à savoir 11 heures hebdomadaires) .  
La vacance de poste a été publiée sur le site de l'emploi territorial et Madame la Maire exprime le souhait de reconduire dans ses fonctions l'agent actuel si aucun(e) titulaire ne postule.  
  
→ adopté à l'unanimité 5 POUR
- **Développement par la 2C2A d'un itinéraire de randonnée VTT autour de la vallée des écluses**  
Dans le cadre du développement d'un réseau structuré de sentiers de randonnée à l'échelle du territoire de l'Argonne Ardennaise, la vallée des écluses a été ciblée dans la 1<sup>ère</sup> tranche. Une convention entre la 2C2A et chaque propriétaire, privé ou public, doit être conclue : elle définit les responsabilités et charges de chacun ainsi que le circuit et son balisage ; pour la commune de Montgon, il s'agit du chemin rural Montardré, de la RD 25 dans la traversée de la commune, des chemins ruraux de Décharge-Faux et de Beaufuy  
  
→ adoptée à l'unanimité 5 POUR
- **Vente de bois de feu sur pied**  
La concertation avec la commune limitrophe et le futur acquéreur n'étant pas finalisée, la question sera réexaminée au prochain conseil municipal.
- **Le Point sur la DECI (défense extérieure contre l'incendie)**  
Le nouveau règlement départemental de DECI a été arrêté par le Préfet en mai 2019 ; il comporte des préconisations précises concernant les dispositifs de protection et clarifie les responsabilités de chacun (SDIS/communes) ; nos différents PEI (point eau incendie) sont tous normalisés, un seul écart n'a pas de défense... Madame Andrey propose d'élaborer la trame de l'arrêté de DECI communal qui devra être obligatoirement pris par le maire et de réunir ensuite les conseillers pour une finalisation complète du document et des éventuelles mesures complémentaires à prendre.

- **Réfection de la portion de mur d'enceinte du cimetière effondrée**

Cette portion, depuis la gauche de l'entrée « escalier » jusqu'au pied des tombes monumentales de la famille Lefèvre, est complètement instable et les plaques de béton sont partiellement écroulées, suite aux mouvements de terrain ; outre le risque que cela représente, l'aspect est particulièrement inesthétique, alors que l'escalier a été bien dégagé. L'Edpams (Belleville) a été sollicité pour en assurer la réfection et y faire une portion de clôture paysagère beaucoup plus légère vis-à-vis du sol meuble.

Le devis comporte 3 parties : les matériaux pour 842.52 € HT d'une part , d'autre part la confection de la clôture elle-même (y compris la dépose de l'existant ) et l'aménagement paysager du talus, qui est impraticable pour l'entretien par l'employé communal, pour 3116 € ; ces sommes seront imputées sur le budget 2020.

→ adopté à l'unanimité 5 POUR

- **Urbanisme , avancement du PLUI, RLPI**

Le plan local d'urbanisme intercommunal avance dans les délais prévus et c'est le PADD (projet d'aménagement et développement durable) qui fait maintenant l'objet d'une communication aux élus et bientôt aux administrés. Mme Andrey explique qu'elle a participé à plusieurs réunions concernant l'élaboration de ce PADD ; elles ont conduit en particulier à mettre le développement touristique comme un axe à part entière. Concernant le RLPI (règlement local de publicité intercommunal, il est associé à la compétence PLUI prise par la 2C2A ; son élaboration va commencer et Mme Andrey souhaite positionner la commune de Montgon au sein du futur RLPI, en particulier en ce qui concerne les enseignes commerciales ; en effet, il y a maintenant un précédent qui pourrait servir de référence, à savoir l'enseigne du gîte Les Lapinous.

- **Demande de subvention pour la microcrèche du Chesne**

Le Conseil est intéressé par cette démarche et charge Mme Andrey de demander de plus amples informations.

- **Archives départementales des Ardennes et les photos de classe de l'école de Montgon**

Suite à la demande des Archives, la mairie leur a confié la numérisation des photos de classe qui figurent au sein du Musée de l'école ; concernant les autorisations de reproduction et de communication, le Conseil donne son accord pour les photos au sens strict, par contre il émet un avis négatif en ce qui concerne les listes nominatives des élèves qui ont pu être identifiés et répertoriés.

- **Non renouvellement de l'adhésion à l'association du Parc naturel régional d'Argonne**

La région grand-est s'est clairement positionnée sur une entente territoriale entre plusieurs communautés de communes et ne souhaite pas soutenir la création de nouveaux parcs naturels régionaux. En conséquence, l'adhésion ne se justifie plus et le Conseil municipal suivra de près les activités de la nouvelle entente intercommunautaire "Nous, Argonne", qui regroupe plusieurs communautés de communes de l'Argonne meusienne, champenoise et ardennais (à savoir la 2C2A)

- **Petits achats et travaux < 1000 €**

Il s'agit de l'achat d'une nouvelle débroussailleuse, de la pose d'un tuyau PVC à la sortie de l'abreuvoir et la pose d'une nouvelle évacuation devant l'abribus, et du changement d'une paire de volets du logement de la mairie.

### **Questions diverses**

Concernant la trame verte et bleue, la question sera approfondie en 2020 ; les conseillers pensent que la commune est dotée de suffisamment de haies et de fruitiers, par contre ils sont favorables à l'implantation de gîtes et d'hôtels à insectes.

La FDEA (fédération départementale d'énergie des Ardennes) a envoyé une motion s'élevant contre les projets législatifs qui tendraient à transférer la compétence « énergie /électricité » aux communautés de communes. L'Association des comptables publics s'inquiète du projet de suppression de toutes les trésoreries de proximité (Vouziers, Rethel, Sedan etc...) au profit d'un seul regroupement à Charleville-Mézières.

***Organisation du 11 novembre : le courrier d'invitation comprendra également quelques infos, en particulier sur le PLUI et le referendum ADP (aéroports de Paris).***